

**Conseil départemental de l'Isère – Budget supplémentaire juin 2023**  
**Amendement présenté par le groupe Union de la Gauche Écologique et Solidaire**  
**RAPPORT DU PRESIDENT N°2023 BS 2023 F 34**  
**Budget supplémentaire pour l'exercice 2023**

*Exposé des motifs :*

Selon un rapport du Sénat de mars 2022, 8 millions de Françaises et Français vivent dans un désert médical et 11 % se retrouvent sans médecin traitant. Les chiffres ne cessent d'augmenter alors que la densité de médecin va encore baisser d'ici 2030.

Face aux déserts médicaux qui s'étendent, et aux habitants sans accès aux soins, les collectivités locales s'organisent et investissent de plus en plus dans des politiques incitatives.

En juin 2022, l'Assemblée départementale iséroise votait à l'unanimité ses nouvelles orientations départementales en matière de santé, qui renforçaient le dispositif *Isère Médecin*, et devenait *Isère Santé* en avril 2023 pour lutter contre les déserts médicaux.

Aussi, dans l'objectif de renforcer l'accès à une offre de santé de proximité, le Département de l'Isère a décidé de développer le salariat de médecins, en créant 3 centres de santé, afin d'accueillir uniquement des médecins salariés.

Comme il l'était précisé, cette orientation répondait aux nouvelles attentes des professionnelles : « *les jeunes médecins et les médecins retraités expriment un réel intérêt pour le salariat* ».

Cette tendance s'exprime aussi dans les chiffres nationaux où l'on observe +56% de création de centres de santé polyvalents ou encore le doublement du nombre de centre de santé médicaux lors des 5 dernières années (ref : répertoire FINESS). La médecine salariée répond en effet à de nouvelles attentes des professionnels, avec des conditions d'exercice moins contraignantes en réduisant par exemple la charge de travail administratif. Ce modèle n'a pas vocation à remplacer la médecine libérale mais bien à compléter l'offre de soins dans des territoires sous dotés.

C'est dans ce sens, que le dispositif de Bourses d'étude et de projet professionnel porté par le Département de l'Isère pourrait être étendu aux étudiantes et étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle qui souhaitent également exercer comme médecin généraliste ou chirurgien-dentiste, mais sous la forme salariale, et donc dans un Centre de Santé ou une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

*Amendement :*

**L'Assemblée départementale décide d'approuver la nouvelle politique à destination des étudiantes et étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle souhaitant exercer comme médecin salarié, en leur ouvrant la possibilité de saisir une bourse de formation départementale.**

**Celle-ci est subordonnée à un engagement d'installation dans une zone du Département de l'Isère identifiée comme prioritaire afin de lutter contre les déserts médicaux et de permettre une médecine plus proche des iséroises et des isérois.**

*Incidences financières :*

L'assemblée départementale décide d'augmenter de 100 000 € le budget consacré à la ligne budgétaire **2005P016O001 Bourses Formations.**

L'assemblée départementale décide de réduire du même montant le résultat de la section de fonctionnement donc du report de la section de fonctionnement en recettes de la section d'investissement **2003P009O004 Résultat M52.**